

Xavier DARON Architecte DPLG

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

CH1

xavier_daron@orange.fr

PROCES VERBAL DE REUNION DE CHANTIER N°1

DU 29/08/2013

"RESIDENCE GRANDE FONTAINE"

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN 5 LLTS

Adresse: 22, 24, 26, 28 & 30 Ruelle Pavée, 97460 Saint Paul,

PC n° PC 974415 12A0101

Prése	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	M DUSSIER	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 28 31 88	X
Х	M DESRUISSEAUX	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 08 96 95	X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	M CARUSO	CT DIDES	0262 21 31 96	0262 21 88 91	0692 32 77 41	X
l	M LEGALLAIS	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 48	0262 94 48 50	0692 85 49 03	X
Х	M GRONDIN	GRONDIN (lots 1 & 2)	0262 47 45 20	0262 69 84 92	0692 87 01 45	X
	M DIJOUX	EEPB (lot 3)	0262 53 11 41	0262 92 06 61	0692 65 07 29	X
Х	M VANDENESSE	DLA (lot 4)	0262 09 80 13	0262 26 19 89	0692 56 86 58	X
	M MAILLOT	ECOI (lot 5)	0262 41 74 93	0262 41 74 93		X

Lot Observations

1 PREPARATION DU CHANTIER

1.1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER

PM : tous les documents (format papier, reliés si nécessaire, exemplaires en nombre suffisant) transitent par l'architecte qui diffuse ensuite aux personnes concernées (maître d'ouvrage (MO), contrôle technique (CT), contrôle sécurité et prévention santé (CSPS), & entreprises)

- 1.1.1 PPSPS
 - transmis au Moe : EEPB : le 28/07/2013 par email ; merci de transmettre exemplaires papier
- à transmettre au maître d'œuvre (Moe) : entreprises ECOI, & DLA (prévu 30/08/13)
- 1.1.2 Attestations d'assurances civiles et décennale
- à transmettre au maître d'œuvre (Moe) : entreprises GRONDIN, DLA
- 1.1.3 Fiches techniques / échantillons

DLA : lavabo : semi colonne prescrite : non conformité confirmée (législation accessibilité) GRONDIN : transmettre fiches restantes (menuiseries BOIS, PVC et ALU -avec classement AEV conforme au CCTP-, isolant – avec classement ACERMI et résistance conforme au CCTP-, produit de passivation des aciers corrodés, etc)

- À transmettre au maître d'œuvre (Moe) : entreprise ECOI
- 1.2 DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER (DOC)
- A la charge de l'entreprise GRONDIN (cf. CCTP), le MO transmet à l'entreprise le formulaire prérempli joint au PC pour dépôt rapide en mairie

1.3 INSTALLATION DE CHANTIER

Nécessaire mise à disposition des arrière-cours par les locataires (soit : exemptes de poules, chiens,

oies, etc): à la charge du MO (les occupants ont partiellement débarassé les arrières-cours, reste des encombrants à évacuer)

Clôtures ou autre à prévoir pour interdire l'accès des occupants à leurs arrières-cours : à la charge de l'entreprise lot 1 & 2; il serait souhaitable que les locataires ne viennent plus nous interrompre en réunion de chantier : trouver une solution pour leur interdire l'acces au chantier ou bien nous devrons interrompre les travaux

1.4 BUREAU DE CHANTIER

Ent. GRONDIN: WC:mise en place d'un WC chimique:sur site semaine prochaine

1.5 GESTION DES CLEFS

Ent. GRONDIN : portail entree sur parcelle : cassé : à réparer pour sécuriser le chantier & placer cadenas dessus

1.6 EXE / PAC

Seront transmis le 30/08/13 au CT pour avis

Électricité : l'électricien vérifiera si il y a lieu de déplacer le disjoncteur EDF (commande située à 193cm/sol fini en logement 22) pour obtention du CONSUEL

1.7 ALIMENTATIONS DE CHANTIER

Électricité : réalisée (gestion compteur à la charge de Ent. Grondin)
AEP/EU-EV : réalisée (gestion compteur à la charge de Ent. Grondin)

2 AVANCEMENT DU CHANTIER

GROS OEUVRE: effectif sur site = 1

Logement 22:

Effectué : démolition de l'escalier d'accès à l'arrière, dépose et évacuation des cloisons de cuisine et SDE, dépose et stockage clôtures simple torsion entre les cours

A faire : ne pas oublier de mettre en place des étais selon indications en réunion de chantier (sous dalle poutrelles hourdis côté chambre sur cour) avant d'entamer une démolition "<u>en</u> <u>douceur</u>" de la dalle au niveau de la SDE à créer.

Merci d'utiliser chaussures de chantier et autres équipements de sécurité obligatoires

3 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES / MODIFICATIONS DE PRESTATIONS

RAS

4 PROGRAMME DE LA PROCHAINE REUNION DE CHANTIER

Remise par les entreprises des documents & échantillons restant à remettre

Planning: signature du planning (tampon à prévoir)

Avis sur méthode démolitions GO/ dalles poutrelles hourdis & éventuelles préconisations MOe

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER LE 05/09/2013 À 08H30